

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE

COMMISSION

DES

ANTIQUITÉS ET DES ARTS

(Commission de l'Inventaire des Richesses d'Art)

LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION
PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 23 JUILLET 1891
AU 21 AVRIL 1892
NOTICES ET INVENTAIRES PRÉSENTÉS A LA COMMISSION

XII^e VOLUME



VERSAILLES

CERF ET C^o, IMPRIMEURS DE LA PRÉFECTURE
59, RUE DUPLESSIS, 59

1892

Per. 80

18429

L'ÉGLISE DE BANTHELU

PAR

M. Léon PLANCOUARD

L'église de Banthelu (1), sous le vocable de Saint-Géréon dépendait, pour l'ordre spirituel, du diocèse de Rouen, faisait partie de l'archidiaconé du Vexin français (2) et était l'une des soixante paroisses du doyenné de Magny.

L'église de Banthelu est très ancienne. Une charte que nous allons rapporter fait mention d'une église à Banthelu, circa 1095.

Ingelran, chevalier de Cléry et seigneur de Banthelu, offrant son fils Gauthier au monastère de Saint-Germain (Saint-Martin) de Pontoise, du temps de Saint-Gauthier, lui remet en même temps l'église de Banthelu avec tous ses privilèges et franchises telles que l'ont tenue ses prédécesseurs.

Aux moines de Saint-Martin appartiendra la collation

(1) Canton de Magny, arrondissement de Mantes.

(2) En 1255, l'archevêque de Rouen établit à Pontoise, pour gouverner cette circonscription, un vicaire qui avait titre de « vicaire à Pontoise et dans le Vexin français ». Arch. nat., S. 213.

de la cure et le droit de connaître de tous les crimes et délits qui pourraient être commis, soit dans l'église soit dans la terre de l'autel. Depuis cette époque, les religieux de Pontoise sont les patrons de l'église de Banthelu. Les libéralités d'Enguerrand ou Ingelran furent confirmées par son fils Raoul; sur la fin de sa vie Ingelran se fit moine à Saint-Martin, où son fils Gauthier avait pris l'habit; il appela alors près de lui ses trois autres enfants, Drogon, Hervé et Raoul, et leur demanda de garantir aux moines, par serment, la possession de l'église de Banthelu, Ingelran avait ajouté à la donation de l'église de sa seigneurie une partie des dîmes de Banthelu et la moitié des dîmes du Tillet (1).

« Universis tam presentibus quam futuris notum (sit)
» quoniam Ingelrannus miles de Clercyo, offerens filium
» suum Gauterium in monasterio Sancti-Germani Pon-
» tisariensis, tempore Gauterii, primi ipsius loci abbatis,
» tradidit eidem loco ecclesiam de Banterlu, quemad-
» modum ipse et antecessores ejus tenebant liberam; vide-
» licet ut nemo possit in eadem ecclesia presbyterum po-
» nere, præter abbatem Pontisariensem et monachos
» ejus. Sciendum itaque est quod nullus in ecclesia, ne-
» que in atrio, neque de latrone nec de aliquâ forifectura
» neque de ulla re, nisi abbas et monachi Pontisarienses.

» Dedit præterea Ingelrannus tertiam partem decimæ
» et totam minutam decimam ejusdem ecclesiæ monas-
» terio Pontisariensi. Dedit etiam dimidium decimæ de
» Villetto.

» Porro sciendum (est) quoniam hæc ecclesia, scilicet de
» Banterlu non solvit neque synodum neque circadam.

» Hanc eleemosynam quæ supra scripta est concesserunt
» domnus Almaricus de Pontisara, Radulphusque
» Delicatus, filius ejusdem Almarici.

(1) Tillet, ancien fief de la terre de Cléry.

» Horum omnium testes fuerunt Berardus de Monte-
» germanio, filiusque ejus (?) Garinus Asinus atque Ha-
» mardus, Odo de Banterlu et Hamardus, frater ejus.

» Quando vero supradictus Ingelrannus monachus est
» effectus, hoc ipsum concedere fecit filios suos, Droco-
» nem, Herbertum atque Radulphum, par fidem suam.
» Hujus denique concessionis testes fuerunt Radulphus
» vicecomes, Hamaydus de Banterlu, Fulco Asinus, Dro-
» co de Beherval, Robertus, armiger Radulphi » (1).

Cette charte, dont le texte nous a été fourni par M. J. Depoin, est perdue; on ne l'a pas trouvée dans le trésor des chartes de l'abbaye de Saint-Martin dont plusieurs pièces du Moyen âge ont été enlevées.

Une autre partie des dîmes de Banthelu était tenue du chevalier Miles de Conflans, par Huboud de Juziers et passa dans les premières années du XIII^e siècle entre les mains des moines de Saint-Martin. Banthelu était à cette époque une étape du grand chemin de Paris à Rouen par Pontoise, Cléry, etc.. Vers 1140, Geoffroy des Alluets, ayant cédé la dime d'Avesnes à l'abbé Thibaut, en présence de Hugues, archevêque de Rouen, alors aux Andelys, revient avec l'abbé à Pontoise; sur le chemin, il s'arrête à Banthelu. Il fait venir sa mère et ses frères pour approuver, sur l'autel de l'église, la transaction faite avec Thibaut. Toute la famille du seigneur est présente : Thierry, Richard II, et Hugues, ses fils, Hugues, son neveu, fils de Foucher, Gauthier et Etienne de Banthelu Guillaume, fils d'Etienne, Raoul de Cléry, et Payen d'Argenteuil, Guillaume de Liancourt, Raoul le Normand, Barthélemy de Montmorency.

Les moines de Saint-Martin étaient devenus les seuls décimateurs de Banthelu. Les cartulaires de Saint-Martin

(1) Pour cette donation voir Levrier, pr. 479; Gaignières et dom Estiennot, Ant. Vel., p. 255 et 259.

renferment plusieurs confirmations de la donation de l'église. L'archevêque de Rouen, dans le recensement général des biens de l'abbaye sous Thibaut II, deuxième abbé, cite (13 janvier 1151) :

« L'église de Bantelu avec toutes les grosses et menues dîmes, deux hôtes, dix sous à prendre dans le cens des hôtes du seigneur et un muid de froment sur le moulin de Gauthier de Bantelu.

« Ecclesiam de Banterlo et totam majorem decimam et »
» minutam et duos hospites et decem solidos in censu »
» hospitum domini ipsius villæ, et dimidium medii fru- »
» menti in molendino Galterii de Banterlu. »

Au recueil de dom Estiennot, il existe outre cette chartre de l'archevêque Hugues, une seconde confirmation en date du 25 février 1161. On trouve encore mention de l'église et des biens que l'abbaye de Saint-Martin possédait à Banthelu dans le cours des XIII^e, XIV^e, XV^e, XVI^e, XVII^e siècles. Les Archives de Seine-et-Oise (fonds S. M. liasse I), renferment un extrait de « la bulle d'Alexandre III, par la- »
» quelle il confirme à l'abbaye de Saint-Martin de Pon- »
» toise l'église de Bantelu avec les oblations qui s'y font »
» es jours de Noël, Pasques et la Purification, comme »
» aussy tout la grosse dîme et les trois quarts de la me- »
» nue », en l'an 1169.

En 1218, Nisard de Banthelu, du consentement de sa femme et de ses enfants, en présence du prêtre et des paroissiens dudit Banthelu, donne à l'abbaye de Saint-Martin « la paille et fourrage de la grosse dîme de la paroisse » (Arch. S.-et-O.).

Le 17 mai 1611, un arrêt du Parlement condamne le seigneur de Banthelu (1) à payer à l'abbaye de Saint-Mar-

(1) Les sires de Banthelu au XII^e siècle descendaient des barons de Montmorency. Richard I^{er} de Banthelu et son frère sont dits fils de Thierry de Montmorency. Mais originairement cette

tin les dîmes de la paroisse de Banthelu et lui conserve la possession des droits honorifiques dans l'église du lieu.

Une transaction, datée du 23 juillet 1619, eut lieu entre Henri de Lorraine, abbé de Saint-Martin et le curé de Banthelu; ce dernier cède à l'abbé ses droits sur les dîmes qu'il percevait à Banthelu, moyennant cent cinquante livres payables chaque année en sus des trois muids de grain pour son gros. La cure de Banthelu, d'après Pihan de La Forest (Détails du Vexin), rapportait plus de 1,000 livres.

La cote 7, liasse 3, des titres de Saint-Martin conservés aux Archives de Seine-et-Oise, renferme un « extrait » de quelques titres concernant l'église et les dîmes de » Bantelu fait sur le cartulaire de l'abbaye, le 3 aoust » 1670 ».

Nous rapportons, à titre de simple renseignement, l'extrait « du Registrum visitationum » d'Eudes Rigaud et du Pouillé de la même époque.

Le Registre d'Eudes Rigaud (1) donne un état des dettes dues par l'abbaye de Saint-Martin, le samedi huitième jour avant la fête de sainte Marie-Madeleine.

» Hec sunt debita que debebat abbatia sancti Martini Pontisarensis, anno Lomini MCCL octavo die, sabbati ante festum sancte Marie Magdalene.

» Guillelmo de Lyencort III^{xx} libras.

» Summa debitorum M et XII libre et II modii bladi.

» Hec sunt que debeantur eis : Dominus Guillelmus

terre, comme nous l'avons vu au commencement de cette notice, était dans la famille des de Cléry. Il y avait aussi une famille de Banthelu en 1122, issue sans doute des de Cléry; ces derniers descendaient des anciens comtes du Vexin. En 1239, Agnès de Banthelu, héritière de Richard IV et la dernière de sa race, porta la seigneurie de Banthelu à son mari Richard Cordele, chevalier (Antiq. Veloc., p. 305), ils la transmirent à leur tour à la famille de Flins, qui la possédait encore au xvi^e siècle. En 1725, M^r de Manneville était seigneur de Banthelu.

(1) P. 314.

» de Gisortio LVIII libras parisiensés ; firmarii de Bantellu XIII libras ; item firmarius de Valengoujart X libras. »

Du Polypticum a été extrait ce qui suit :

« Decanatus de Magniaco : « Ecclesia sancti Gereonis de Bantelluto valet XX livres parisis, LXXII parrochiani. Abbas sancti Martini Pontisiare præsentavit Adam, presbiterum, qui nunc est, receptum a domino Mauritio » (1).

BIBLIOGRAPHIE. *Les seigneurs de Banthelu*, par M. J. DEPOIN. (*Bull. de l'Isle de France.*)

— *Histoire de Cléry*, par LÉON PLANCOUARD.

— LEVRIER. — *Preuves.* — *Bibl. nationale.*

DESCRIPTION.

L'église de Banthelu, dont l'orientation est à peu près régulière, se compose d'une nef, flanquée d'un bas-côté, d'un transept et se termine par un chœur à chevet plat. Un seul portail donne accès par trois marches dans l'intérieur de l'édifice ; à gauche de la nef, une porte en plein cintre a été murée à différentes reprises. Ce plan, qui devait comprendre au XIII^e siècle une nef et deux bas-côtés, porte l'empreinte de très grands remaniements.

La nef (14 mètres de longueur) n'a jamais été voûtée en pierre ; elle est recouverte d'un lambris du XVII^e siècle ; elle mesure 7 mètres de largeur, et ses assises remontent certainement à la seconde moitié du XII^e siècle. La partie supérieure de la nef est éclairée, du côté de la façade, par une fenêtre et par deux ouvertures sur chaque mur latéral, ces fenêtres ont été reconstruites à l'époque moderne.

Le bas-côté (2^m,80 de largeur) a été complètement remanié ; — cette partie de l'église est éclairée par deux ta-

(1) Le 8 avril 1500, Jehan Poizon était curé de Banthelu.

batières. Il communique avec la nef par deux arcades en tiers-point de 2^m,50 de largeur, s'appuyant sur des piliers refaits au milieu de ce siècle.

Le carré du transept est recouvert d'une voûte en arc triomphal et en pierre de moyen appareil ; il communique avec la nef, les croisillons et le chœur par un arc en tiers-point reposant sur des piliers massifs (dont les chapiteaux et les bases ont été raclés), mesurant 2^m,10 dans œuvre.

Le chœur, XII^e siècle, est bâti sur un plan carré et voûté en anse de panier ; la fenêtre qui éclaire le sanctuaire est coupée en deux parties par un meneau orné de deux tores accouplés ; elle est contemporaine de la construction. Le croisillon S. éclairé par une seule fenêtre, date comme le chœur du XII^e siècle ; le croisillon N. est recouvert d'une couche de badigeon et éclairé par deux fenêtres de style ogival.

La partie la plus intéressante de l'église, au point de vue architectural, c'est le clocher qui se dresse au-dessus du transept, et dont la construction remonte au XII^e siècle ; son premier étage n'est percé que d'une baie sur la face S.-E., tandis que le second est éclairé par huit baies en plein cintre garnies de deux tores. Chacune de ces baies s'ouvre entre quatre colonnettes, mais la colonne centrale de chaque pile intermédiaire est commune aux deux retombées. Les chapiteaux ont été retaillés en 1882 ; ils ont perdu tout leur cachet. Au-dessus de chaque baie une rangée de modillons à fleurs ; le clocher, en bâtière surbaissée, est épaulé par deux contreforts peu saillants.

La façade a été reconstruite dans le courant de ce siècle. Le portail, d'imitation grecque, est soutenu par quatre piliers ronds reposant sur un socle carré orné de tores et formant porche. Entre la fenêtre-rosace qui surmonte ce porche et son entablement, on a placé une plaque de

marbre avec ces mots en lettres peintes en jaune : « Venite adoremus Dominum » (1).

L'élévation latérale de l'église est d'une grande simplicité. Les murs de la nef sont épaulés par deux contreforts à simple volée; ceux du croisillon ont subi plusieurs remaniements. Au chevet du croisillon N. on voit une fenêtrée en tiers-point complètement murée. Le chœur est sans contreforts; une large fenêtrée en tiers-point se trouve percée dans son chevet; on remarque sur ses faces latérales deux fenêtrées en plein cintre, dont l'une est murée par la sacristie construite entre le chœur et le croisillon S.; le pignon a été remanié en 1888. La porte qui donnait accès sur la cour latérale Sud de la nef était à plein cintre, son archivolte était garnie d'un tore et d'une gorge.

En résumé, l'église de Banthelu est un monument qui remonte en grande partie au XII^e siècle, mais on n'a pu jusqu'ici retrouver la date exacte de sa construction. Les parties les plus remarquables sont : le chœur, le croisillon S. et le clocher type que l'on retrouve, jusque vers l'année 1175, dans les tours d'Auvers, Grisy, Cléry, Nucourt, Vétheuil, etc. On y sent ce que les archéologues appellent la « progression mystique ou la première période » du style gothique ».

(L. REGNIER. — *Excursion de Magny*. — 1886.)

INVENTAIRE.

Le mobilier de l'église est complètement moderne.

NEF.

Le plafond de la nef n'est ni sculpté, ni peint.

A gauche. Escalier du clocher; au bas, statue gothique,

(1) D'après une légende accréditée dans le pays, l'église de Banthelu fut en partie détruite par les Anglais, qui prirent le château en même temps que celui de Cléry, qui leur fut enlevé par Duguesclin.

en pierre, de Saint-Géréon, le bras gauche est cassé, H. 0^m,50 ; plus loin la chaire en bois.

A droite. Cage de l'horloge ; au milieu, pierre tombale fruste.

TRANSEPT.

Voûté en pierre calcaire de moyen appareil. Stalles en bois à rinceaux et fleurs de lis, xvii^e siècle.

1^{er} Pilier, à droite. Saint Joseph, statue en plâtre, don des habitants.

Au-dessous. Plaque de marbre [83 × 70] ; hauteur des lettres dorées 4 centimètres, avec cette inscription :

Gloire à Dieu.
Cette église a été rendue
au culte en 1835
par Monseigneur l'évêque
de Versailles
et restaurée sous la surveillance
de Monsieur de Favières
Maire de Bantelu
et de Monsieur David Auger
son adjoint.

Pilier à gauche. Sainte Geneviève, statue en plâtre, même genre que la précédente, don des habitants, H. 1^m,10.

Croisillon S. Chevet plat ; restes de vitrail ancien ; autel et rétable en marbre, encastré dans le mur, surmonté d'une statue de la Vierge, en plâtre (1).

Croisillon N. (chapelle Saint-Géréon). Le saint patron, statue en pierre, moderne.

BAS-COTÉ.

A gauche. Fonts baptismaux. Ils ont 1 mètre de hau-

(1) Ce croisillon renferme aussi un confessionnal Renaissance décoré de volutes et possède plusieurs fragments de pierres tombales.

teur ; la cuve en marbre a 0^m,70 de large et 8 centimètres d'épaisseur.

CHŒUR.

Une grille en bois le ferme. Le maître-autel est plaqué sur le mur du fond ; au milieu du rétable, un médaillon représente saint Géréon.

Au-dessus du maître-autel, deux anges, figurines en plâtre.

L'église de Banthelu a quelque peu souffert pendant la Révolution ; des choses intéressantes ont disparu. « Elle a été délaissée jusqu'en 1836, époque où M. de Favières la fit restaurer et la dota de vases d'ornements et fit toutes les réparations nécessaires » (1).

La seule cloche de l'église, nommée Alexandrine Roose, a été fondue aux Andelys, et fut bénite en 1836, par Jacques Bertaux, curé de Banthelu. Elle a eu pour parrain Alexandre de Favières, propriétaire au Plessis-le-Veneur (2), et pour marraine M^{me} Célestine Roose de Pierreponce (Eure) ; en présence de Edme-Guillaume de Favières, bienfaiteur de l'église. Au-dessous de l'inscription, en capitales romaines, figure une guirlande formée de trèfles et de grappes de raisin. Un seul médaillon, au milieu duquel est le Christ, entouré de deux têtes de mort.

A Banthelu, comme dans beaucoup de localités avant la Révolution, bon nombre de personnes ont été enterrées dans l'église. L'emplacement de leurs sépultures était indiqué par des pierres tombales que l'on a mutilées lors de la dernière restauration de l'église ; nous avons relevé l'an dernier les restes de ces inscriptions dont le texte a été communiqué à la Commission ; nous renvoyons nos lecteurs à l'Épigraphie du Département.

(1) Statistique du canton de Magny, 1836, p. 86.

(2) Hameau de la commune de Banthelu.